



PREMIER MINISTRE

*Délégation interministérielle
pour l'égalité des chances
des Français d'outre-mer*



PROTOCOLE

Entre,

La Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français de l'outre-mer,
27, rue Oudinot à PARIS (75007)
représentée par **M. Patrick KARAM**, Délégué interministériel

Et

L'ACCD'OM, Association des Communes et ces Collectivités d'Outre-Mer,
13, boulevard de Strasbourg à PARIS (75010)
représentée par **M. Lilian MALET**, Délégué général

Considérant,

L'organisation des Etats Généraux de l'Outre-Mer doit permettre à tous les ultramarins d'exprimer leur avis et de formuler des propositions sur la situation présente et sur l'avenir des territoires dont ils sont originaires, où qu'ils résident, et ceux de l'Hexagone participeront autant que ceux des quatre DOM à cette importante consultation.

Afin d'enrichir leurs débats qui ne seront pas limités à leurs problèmes spécifiques en métropole et qui pourront porter également sur leurs préoccupations touchant à l'ensemble de l'outre-mer français, il est important que les élus d'outre-mer soient associés à leurs réflexions et à leurs travaux. L'association qui réunit et représente ces derniers est l'interlocuteur naturel et légitime pour établir le lien nécessaire entre les ultramarins de l'Hexagone et ceux de l'outre-mer dans les échanges qui auront lieu dans le cadre de ces Etats Généraux.

En fonction de quoi les signataires conviennent :

Article Unique

Le Délégué Interministériel, considérant la volonté et l'engagement de l'ACCD'OM de participer activement aux Etats Généraux de l'Outre-Mer, reconnaît cette association comme partenaire à part entière en qualité d'observateur en ce qui concerne le volet hexagonal de cette consultation. En conséquence, ses dirigeants auront accès à toutes les informations correspondantes et ses représentants pourront assister à tous les groupes de travail prévus dans le cadre de l'organisation mise en place pour les ultramarins de l'Hexagone et y intervenir très librement.

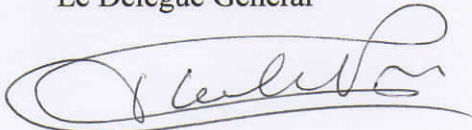
P. U .
r

L'ACCD'OM s'engage de son côté à restituer à chaque groupe de travail, pour le ou les thèmes dont il est chargé, les contributions qu'elle recevra sur le site Internet dédié qu'elle a ouvert spécialement pour ces Etats Généraux.

Les signataires dresseront un bilan d'ensemble de ce partenariat au terme du calendrier des réunions des différents groupes de travail. Ils s'autorisent mutuellement à communiquer sur leur collaboration à ce sujet.

Fait à Paris le 21 avril 2009

Pour l'ACCD'OM,
par délégation du Président,
Le Délégué Général



Lilian MALET

Pour la Délégation Interministérielle à l'égalité
des chances des français d'outre-mer,
Le Délégué Interministériel



Patrick KARAM